

Échange de reçus de souscription

Les porteurs de reçus de souscription émis le 14 août 2014 ont reçu le 14 octobre 2014 lors de l'échange de leurs reçus pour des actions ordinaires de catégorie A un montant équivalent aux dividendes totalisant 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A déclarés payables le 30 septembre 2014 aux porteurs inscrits le 23 septembre 2014. Aux fins fiscales canadiennes, ce montant équivalent aux dividendes est un remboursement non imposable d'une partie du prix des reçus de souscriptions. Le coût d'une action ordinaire de catégorie A reçue en échange d'un reçu de souscription correspond au prix de souscription en sus du remboursement de 0,15 \$ par action. Les actionnaires de New Look devraient consulter leur propre conseiller relativement aux conséquences fiscales liées aux actions de New Look.